

Site Natura 2000

« Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » et « Forêts, bocages et étangs de Thiérache »

lettre d'info n°1 - Décembre 2016

Des sites naturels à préserver

Natura 2000 est un réseau européen qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et à fort enjeux de conservation en Europe. Natura 2000 c'est un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des milieux naturels et des espèces de faune et de flore sauvage qu'ils abritent.

La diversité et la qualité des milieux naturels de Thiérache : forêts de feuillus, bocage, ruisseaux, lac du Valjoly, étangs, pelouses calcicoles... offrent une richesse écologique qui permet d'abriter des habitats et espèces floristiques et faunistiques remarquables.

C'est ainsi que, face à la biodiversité inventoriée sur ce secteur, l'Etat a proposé la création de deux sites en application de la directive européenne « Habitat » de 1992 et « oiseaux » de 1979.

Le premier site appelé Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » plus connu sous le nom « Site 38 » est le plus ancien. Créé en 1999 il a fait partie des sites pilotes au niveau national, servant ainsi de laboratoire à ciel ouvert !

Le document d'objectif (Docob) ne répondant plus aux attentes actuelles, les élus du territoire, les représentants de l'état, les usagers du site et les techniciens du Parc, se sont mis autour de la table pour définir les objectifs et les règles du jeu du nouveau document d'objectif. Le Docob a été approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 septembre 2016.

Le site de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR3112001* « forêt, bocage et étangs de Thiérache » est classé au titre de la directive « Oiseaux » tant l'avifaune présente est remarquable. Un document d'objectif a été approuvé en 2014 et depuis 14 contrats ont déjà été signés.

Natura 2000 est un dispositif environnemental parfois complexe. Vous êtes concernés par ce dispositif au titre d'usagers ou de propriétaires, les techniciens du Parc naturel régional, structure qui anime cette politique, sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aiguiller dans la mise en œuvre de contrats ou de charte. N'hésitez pas à les contacter.

Jean-Luc Pérat Président du comité de suivi de la Zone Spéciale de Conservation

Viviane Desmarchelier Présidente du comité de suivi de la Zone Spéciale de Conservation

* Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont les pierres angulaires du réseau Natura 2000 : elles forment un réseau cohérent sur l'ensemble du continent européen :

> Les ZPS sont créées en application de la directive « Oiseaux ». Cette directive protège les oiseaux menacés et leurs milieux de vie.

> Les ZSC sont créées en application de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Cette directive complète la précédente, pour tout le reste de la faune, la flore, et les habitats naturels.



Natura 2000 c'est quoi ?

UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) PAR SITE.

Chaque site est muni d'un DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB) qui rassemble les informations essentielles sur l'intérêt écologique et les pratiques humaines en place. On y retrouve également les mesures dont peuvent bénéficier les propriétaires et ayants-droits.



Vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter :

à propos :

- > Des espèces et des habitats naturels N2000
- > De la charte N2000
- > Des contrats
- > Des mesures agro-environnementales et climatiques.

Parc naturel régional de l'Avesnois

Tel : 03 27 77 51 62

Trois outils disponibles pour passer à l'action

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Qui est concerné ? Agriculteurs.

Pour quoi faire ? Les MAEC sont des engagements permettant aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques aux enjeux environnementaux des sites.

Quels bénéfices pour le signataire ?

En contrepartie des travaux engagés, l'agriculteur perçoit une compensation financière annuelle par linéaire et hectare engagé.

Pour combien de temps ? 5 ans



-Les contrats Natura 2000.

Qui est concerné ? Propriétaires, collectivités, associations.

Pour quoi faire ? Actions à vocations écologiques sur des espaces non agricoles. Ex : débroussaillage de pelouses calcaires, régénération naturelle....

Quels bénéfices pour le signataire ?

Aides financières en contrepartie de la réalisation d'actions en faveur des habitats et espèces de la directive et exonération d'une partie de la TFNB.

Combien de temps ? 5 ans



LA CHARTE NATURA 2000

Qui est concerné ? Propriétaires, usagers, ayants droits

Pour quoi faire ? La signature d'une charte engage à gérer le parcellaire selon des pratiques en adéquation avec la conservation des habitats naturels de la directive qui n'occasionnent pas de surcoût.

Quels bénéfices pour le signataire ?

Exonération d'une partie de la Taxe Foncière Non Bâties (TFNB), des droits de mutations à titre gratuit sous certaines conditions et elle garantit la gestion durable des forêts.

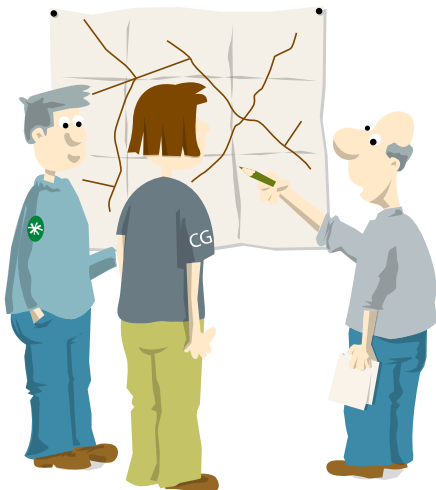
Pour combien de temps ? 5 ans



L'animation des sites Natura 2000 ça consiste en quoi ?

Une structure animatrice

Pour ces sites le Parc naturel régional de l'Avesnois est la structure animatrice son rôle est de mettre en œuvre l'animation définie par le comité de suivi. Il doit aussi rendre compte de la mise en œuvre des actions planifiées par le document d'objectifs.



Le Président du Comité de suivi : Il anime les réunions du comité de Suivi et s'assure de la bonne mise en œuvre de l'animation.

Un Comité de suivi : composé des élus, des représentants des usagers (forestiers, chasseurs, pêcheurs, associations, scientifiques, sportifs...), des partenaires institutionnels (DREAL, DDT...), il établit, suit et oriente l'animation.

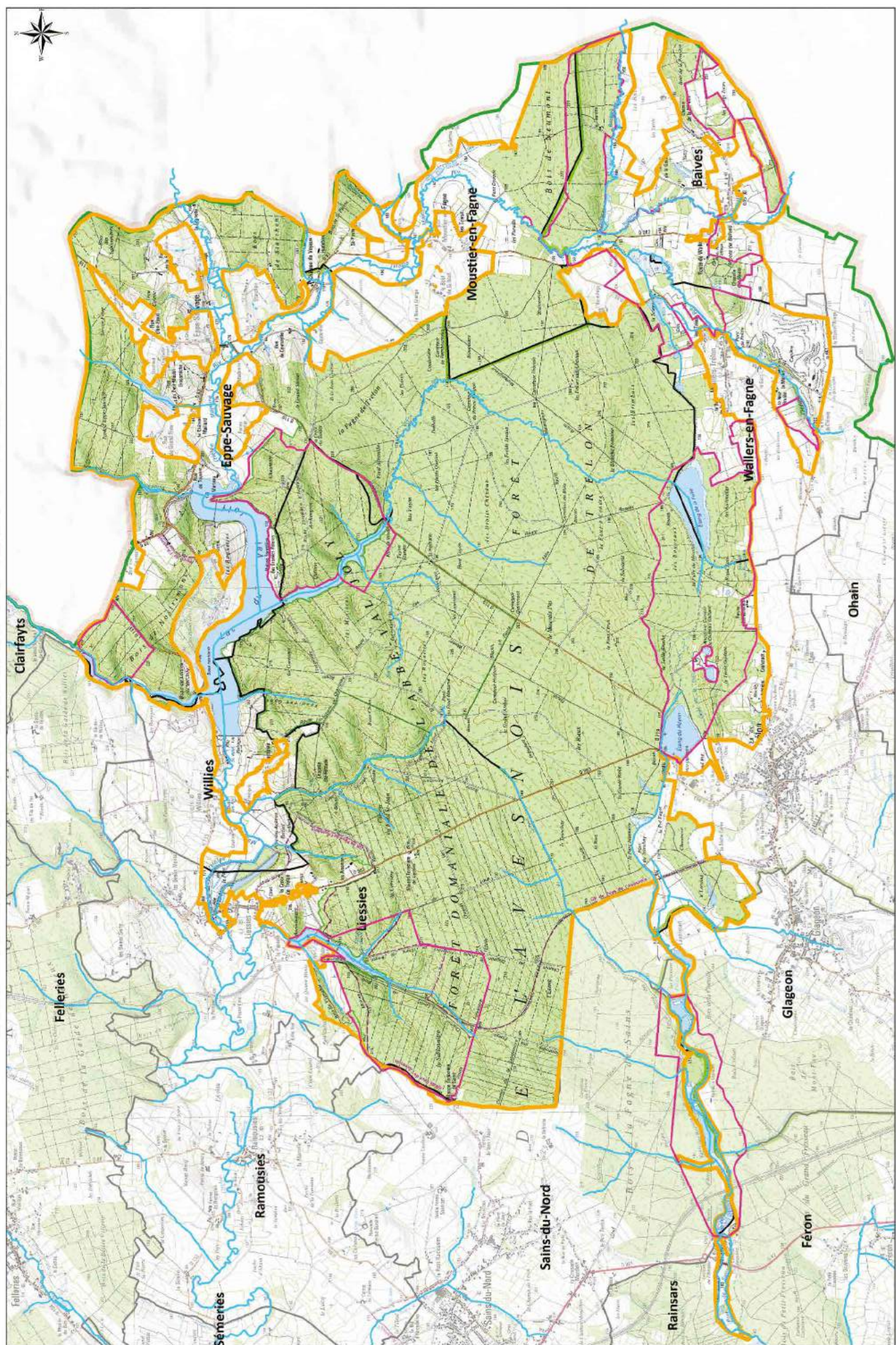


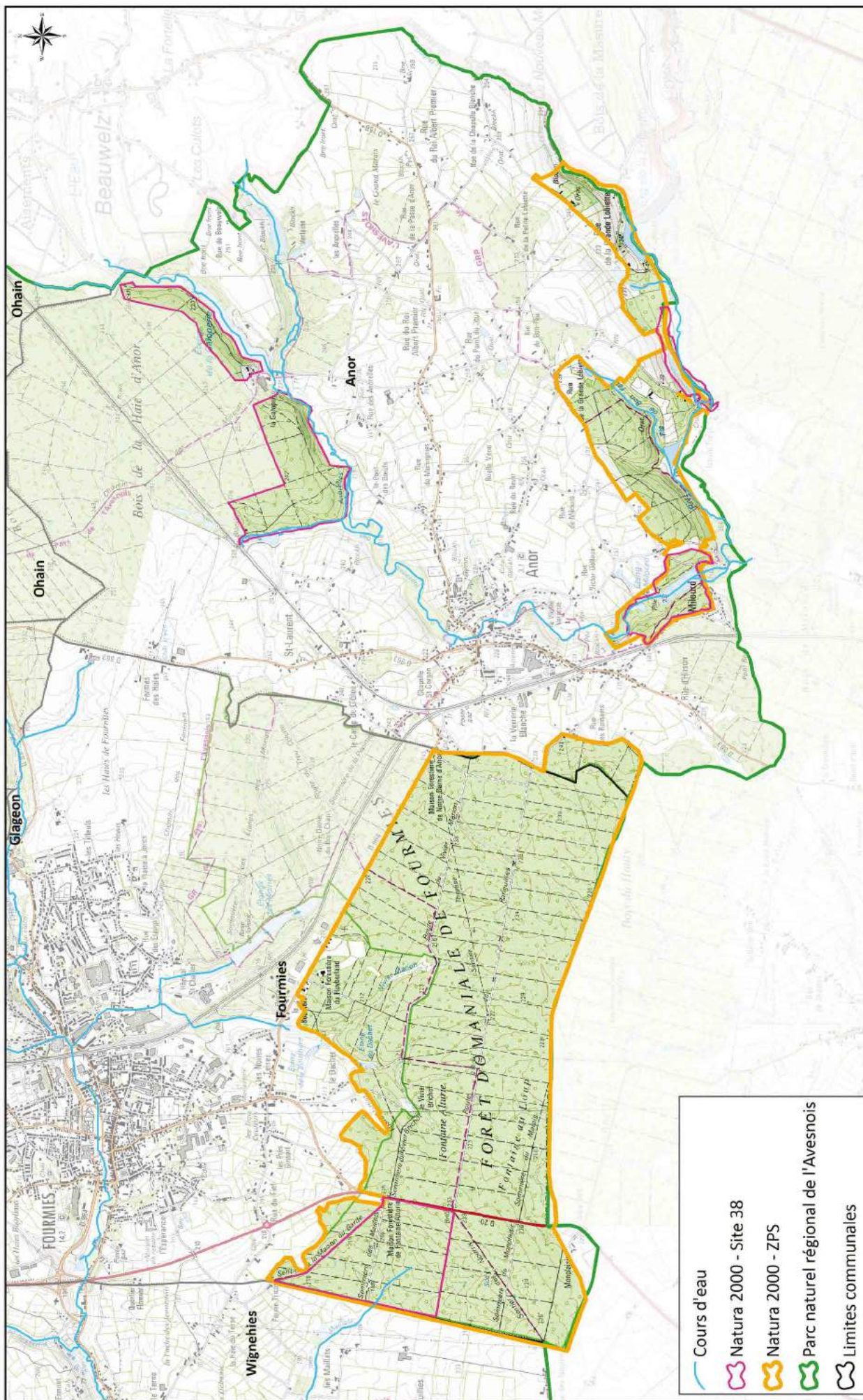
Animer le site 38 et la ZPS c'est :

- Communiquer, informer
- Promouvoir et préparer les contrats et adhésions à la charte.
- Mettre en œuvre les actions non Contractuelles.
- Aider à l'application de l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Evaluer la mise en œuvre du docob
- Améliorer la connaissance et restituer le bilan au comité de suivi.
- Intégrer le docob dans les politiques territoriales.



Site FR3112001 - Périmètres de la ZPS et du site 38





Sources :
 Natura 2000-Site 38 et ZPS© DREAL, 2012
 Scan 25 © IGN, 2008
 Parc naturel régional de l'Avesnois © Pnra, 2010
 Limites communales et réseau hydrographique
 - BD TOPO © PPIGE/IGN, Paris, 2013
 Réalisation : ENRX/SMPNRA, Octobre 2016
 Copie et reproduction interdites



Que s'est-il passé en 2015 et 2016 ?



Avec Natura 2000 les partenaires ont restauré les milieux

Grace à Natura 2000, l'office national des forêts et le conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais ont restauré des milieux naturels !

L'ONF a signé un contrat qui se traduit sur le terrain par la restauration de mares sur les forêts domaniales de l'Abbé Valjoly et de Fourmies et une gestion différenciée des bords de route, actions favorables à l'Engoulevent d'Europe et à la Cigogne noire.

Le Conservatoire d'espaces naturels a signé quant à lui, deux contrats pour la restauration d'habitats de milieux humides à Féron et la restauration de pelouses calcaires sur la commune de Wallers en Fagne.

Fin 2015, des travaux ont été engagés sur les prairies de la ferme à Lunettes à Glageon, avec notamment la pose d'une clôture afin de favoriser les habitats de chasse des Chiroptères. A noter également qu'une charte a été signée, elle englobe 64 hectares répartis sur plusieurs communes des deux sites.

La prise en compte du patrimoine naturel dans vos projets : le Parc vous accompagne

Certaines activités (fixées par une liste nationale et des listes locales) peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces des directives natura 2000. Avant leur mise en œuvre, il est donc obligatoire d'évaluer leur éventuel impact sur l'environnement. Le Parc accompagne les porteurs de projets dans cette démarche.

Pour les années 2015 et 2016 ce sont 16 porteurs de projets qui ont été accompagnés dans la réalisation de leur évaluation. Il s'agissait essentiellement de manifestations sportives ou culturelles et de créations de dessertes forestières.

Les agriculteurs se mobilisent aussi !

Dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), les agriculteurs peuvent bénéficier de compensations financières s'ils mettent en œuvre des mesures en faveur de l'environnement. En 2015 et 2016, 12 agriculteurs se sont mobilisés. Ce qui représente 133 ha de prairies, 18km de haies et 4 mares engagés dans la démarche.

Un DOCOB tout neuf !

Sur le site 38 « Forêts, bocages et étangs de la Fagne et du plateau d'Anor », la révision du DOCOB a permis de remettre à jour la connaissance des habitats et des espèces du site. Il reprend aussi le nouveau panel des mesures financières.



Des oiseaux sous surveillance



Pie grièche écorcheur



En 2015 sur le site de la ZPS un suivi de la Cigogne noire a été réalisé. Il a permis d'affiner les connaissances sur la nidification de l'espèce.

Toujours sur le site de la ZPS, en 2016, un inventaire de la Pie-Grièche écorcheur a débuté, il se terminera en 2017. Il permettra de connaître les fluctuations de la population depuis le dernier recensement de 2008/2009.

Des pelouses passées à la loupe

Les prairies maigres de fauche et les pelouses calcaires ont été passées à la loupe en 2015. Les pelouses calcaires sont rares en Avesnois, elles abritent des espèces exceptionnelles, comme des orchidées. Quant aux prairies maigres de fauche, elles présentent des végétations riches en espèces, et ce grâce à la mise en œuvre de pratiques agricoles particulières (fauche estivales, engrais limité).

Pour réaliser cet inventaire, une méthode standardisée au niveau national a été utilisée. Elle permettra de comparer l'état de conservation de ces milieux naturels par sites et de tirer des conclusions sur la tendance évolutive au niveau national.



Le Chabot (*Cottus gobio*) espèce emblématique du site 38

Il s'agit d'un poisson reconnaissable à sa tête large et aplatie. Sa longueur n'excède pas les 10 à 15 cm.

Le chabot commun est indicateur de la bonne qualité des eaux. Il affectionne les cours d'eaux rapides avec des fonds en graviers grossiers offrant de nombreuses caches. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont la pollution de l'eau et la modification des paramètres du milieu (création de barrages, embâcles.....).

On le retrouve dans de nombreux cours d'eaux du site et plus particulièrement dans les ruisseaux intra forestiers.



La Cigogne noire (*Cinonia nigra*) espèce emblématique de la ZPS

Elle est une hôte des vieilles forêts de feuillus dans lesquelles elle installe son nid. Le premier cas de nidification a été découvert en 2000 sur le site. Son domaine de chasse est constitué de petits cours d'eau forestiers dans lesquels elle cherche sa nourriture essentiellement composé de petits poissons (Chabot, Loche), d'amphibiens (grenouilles) et de crustacés. Pour se nourrir la Cigogne noire n'hésite pas à s'aventurer hors de la forêt et ce jusqu'à plusieurs kilomètres de son nid !

Il s'agit d'un oiseau migrateur qui arrive en Avesnois en février-mars et qui repart en août-septembre afin de passer l'hiver en Afrique Tropicale. (Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso)

La Cigogne noire est une espèce indicatrice des forêts et des cours d'eaux de qualité.



Il s'est engagé dans le dispositif Natura 2000

Rencontre avec M. Magotteaux, propriétaire forestier à Baives. Premier signataire d'une charte et d'un contrat sur la ZPS « Forêt, bocages et étangs de Thiérache ».

Comment avez-vous connu le dispositif Natura 2000 et qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Après avoir repris la propriété d'une petite parcelle boisée appartenant à mon père, j'ai reçu une lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois me confirmant que la parcelle était située dans un site Natura 2000 et m'informant de diverses possibilités de participation à la préservation du milieu et des espèces.

Souhaitant en savoir plus sur ces dispositifs et après un premier entretien téléphonique, j'ai rencontré un représentant du Parc, Monsieur Fabien CHARLET, qui m'a présenté et expliqué en quoi consistait la charte Natura 2000. J'ai adhéré très rapidement à cette charte dans la mesure où les engagements pris ne sont guère contraignants et vont dans le sens d'une gestion saine et durable, favorisant les espèces locales.

Pouvez-vous nous décrire vos parcelles et les travaux prévus dans le cadre de votre contrat ?

Il s'agit d'une parcelle de 2 hectares, bordée par une rivière, et composée principalement de peupliers arrivés à maturité.

La parcelle a été déboisée afin de pouvoir être replantée avec des essences locales, et plus favorables à l'habitat de la faune rencontrée dans la région.

La nouvelle plantation sera composée de chênes pédonculés, d'aulnes glutineux, de merisiers et d'érables sycomores.

Pourquoi avez-vous adhérer à une charte et un contrat ? Qu'attendez-vous de ces deux dispositifs ?

Le fait d'avoir adhéré à la Charte Natura 2000 m'a permis tout d'abord d'avoir accès à toute une série d'informations sur la faune et la flore de la région et m'a permis ensuite de conclure un contrat. Ce contrat me permet de bénéficier d'une assistance technique et financière dans la replantation de la parcelle. L'expertise et les conseils prodigués par les agents du Parc de l'Avesnois sont un gage de réussite pour la suite des opérations.

Conseilleriez-vous les autres propriétaires et usagers des sites à s'engager dans la démarche Natura 2000 ?

Les propriétaires et usagers de sites n'ont aucune crainte à avoir en s'engageant dans une démarche Natura 2000. Les engagements contraignants sont des règles de bonne pratique et de bonne gestion.



Mots «nature» cachés

B	I	L	A	C	O	K	J	M	T	N	O	D	V
I	Q	Ç	N	E	Z	I	Z	O	M	F	V	Y	V
E	V	F	E	A	F	O	R	E	T	A	R	P	X
W	E	M	T	T	Q	N	W	Ç	G	Q	V	R	V
N	N	Y	A	J	B	U	S	A	R	D	E	R	V
W	L	W	A	E	I	Ç	V	V	A	P	E	I	C
D	Y	O	G	Q	O	E	E	B	N	I	D	V	H
P	Q	C	A	L	I	U	N	C	D	C	I	I	L
V	P	S	E	P	A	R	G	K	D	V	H	E	C
F	G	F	N	E	I	M	O	E	U	Ç	C	R	F
Y	I	N	L	H	F	A	G	L	C	A	R	E	H
G	U	A	U	L	N	A	I	E	K	H	O	X	W
E	K	Ç	A	O	A	A	C	H	A	B	O	T	V
U	B	W	A	I	C	T	B	W	V	I	Z	G	R

Liste des mots à retrouver :

Cigogne
Orchidée
Chabot
Aulne
Busard
Pic
Forêt
Grandduc
Lac
Rivière
Aulnaie





Parc naturel régional de l'Avesnois

Maison du Parc
Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais





Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'Etat Français.

Contact

Parc naturel régional de l'Avesnois

Fabien Charlet

Tél. : 03 27 77 51 60

Email : fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com

Vous avez des questions, vous souhaitez en savoir plus, connectez vous sur le site dédié à Natura 2000 en Avesnois :

<http://natura2000.parc-naturel-avesnois.fr>

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois

Directeur de publication : Viviane Desmarchelier - Jean-Luc Pérat

Rédaction : Fabien Charlet

Contributions : Guillaume Dhuïège et Aurélien Thurette

Crédits photos : T. Tancrez-S. Dhote-M.Grzeski-F.Charlet

Décembre 2016

